

NOTE D'INFORMATION

Changement d'adresse

En cas de déménagement, toutes les administrations peuvent être informés via le :

[Service Public de changement d'adresse de l'Etat.](#)

Voici la liste des administrations auprès desquelles vous pourrez actualiser vos données depuis la plateforme en ligne du gouvernement :

- La CAF
- La Sécurité Sociale (CPAM, Cram, CGSS, etc.)
- L'assurance maladie
- Le fournisseur d'énergie : uniquement s'il s'agit d'EDF ou d'ENGIE
- Le SIV pour changer d'adresse sur une carte grise (voire aussi [notice informative](#) ou consulter directement un garage [habilité au SIV](#) pour un [changement de domicile](#))
- Les impôts (trésor public)
- Les caisses de retraite